

M. Philippe Fournier, employé communal depuis juin 2009, a décidé de donner une autre orientation à sa vie professionnelle (demande de disponibilité pour conventions personnelles) et a quitté la commune le 19 avril 2013.

Dès le 02 mai, il sera remplacé par M. Frédéric Debruille que vous aurez certainement l'occasion de rencontrer.

Aussi, pour se familiariser avant de prendre ses fonctions, le 25 avril, il a fait le tour des hameaux de Cercier et le 26 la visite fut un peu plus champêtre. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Permanence médicale le week-end

Un service de permanences médicales a été mis en place les week-end dans les locaux de la Communauté de Communes, 35 place de l'église à Frangy.

Parmi les 200 médecins exerçant sur le bassin annécien, chacun est appelé à tour de rôle pour assurer une garde :

le samedi de 12h à 21h45,
le dimanche et les jours fériés
de 8h à 21h45. Sans rendez-vous.

MAIRIE :

Les heures d'ouverture au public sont les suivantes :

Mardi : 14 h - 17 h

Judi : 8 h 30 - 12 h

Samedi : 8 h 30 - 12 h

Tél. : 04 50 77 45 20

mairie.cercier@wanadoo.fr

EDITO

Le document qui circule dans la commune que l'on appelle couramment pétition n'appelle pas de réponse ni dans sa formulation et encore moins dans une justification du conseil municipal.

Toutefois, je tiens à m'adresser à toutes et à tous afin de recadrer les choses et expliquer toute une démarche sur laquelle il était convenu de communiquer en cette année 2013 ; en effet, les éléments aujourd'hui en notre possession nous le permettent ce qui n'était pas le cas, il y a encore peu de temps.

Il est dans la culture humaine de s'interroger, d'essayer de questionner afin d'avoir des réponses à ses doutes, à ses craintes, à ses espoirs. Cette démarche est assurément légitime. Or, ce qui l'est beaucoup moins, c'est lorsque, s'interrogeant, telle personne se donne ses propres réponses. Ceci a au moins le mérite d'éviter la contradiction et de se conforter dans ses propres vues.

Cette façon d'appréhender la réalité, oh combien confortable, n'en est pas moins destructrice, car essayant de maison en maison, elle contribue à instiller le doute et pire que cela des mensonges.

Un complexe immobilier a vu le jour. De maîtrise d'ouvrage privée, en conformité avec le permis de construire, aujourd'hui, ce sont 28 familles qui en sont les bénéficiaires.

Ayant emménagé dans des conditions très difficiles, je tiens à leur adresser, au nom du Conseil Municipal, tous mes encouragements à une excellente intégration sur notre commune.

Ce projet a d'autant plus de fondement légitime, que pendant la phase d'instruction et également lors de la période de recours aux tiers qui dure 2 mois, personne n'est passé en mairie voir le dossier, poser la moindre question sur cette prétendue « erreur » !!!

Durant toute la période des travaux, personne n'a sollicité un rendez-vous, n'a pris le téléphone ou ne m'a abordé pour me faire part de critiques éventuelles.

A aucun moment, l'emplacement, l'architecture n'ont soulevé la moindre question !

Jamais une seule fois, lors d'une réunion plénière de conseil municipal (au nombre de 57 depuis le début du mandat), la moindre question, la moindre remarque, le moindre doute !!!

Pour ce qui est des couleurs, même si le rendu final ne colle pas tout à fait avec la maquette de présentation, les avis toutefois partagés ne pourront jamais faire l'unanimité !

Mais ce qui est très important de reconnaître, c'est que le permis de construire n'a pas fait l'objet de remarques de l'Etat car étant en tous points conforme au règlement de la zone Naha (zone du chef-lieu).

De plus, l'achat des maisons Lacôte et Roset est rentré dans le cadre du DPU (Droit de préemption urbain). Les propriétaires à l'époque ont souhaité vendre et la commune s'est alors positionnée pour les acheter ; personne n'a été spolié, bien au contraire !

La constitution d'un véritable chef-lieu devait en passer par là.

Il était hors de question pour le Conseil Général que tout projet voit le jour sans la mise en sécurité de cette partie de la RD2. La démolition des bâtiments était un impératif et le préalable à toute réflexion.

Et nous l'avons tous reconnu : il n'est jamais facile de détruire ce qui fait partie de l'histoire d'un village.

Mais c'était une impérieuse nécessité !

De nouveaux projets au chef-lieu...une construction « éventuelle » de 2 nouveaux immeubles au-dessus des 3 de Galinon ?

Si tel est le cas, je souhaiterais en être informé !

Certes oui, cette parcelle de 3005 m² appartiendra à la commune, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Alors, comment peut-on envisager un programme sur un terrain qui ne nous appartient pas ?

C'est en effet l'EPF (Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie) qui en assure le portage depuis 5 ans maintenant et qui en est propriétaire. A terme, il reviendra à la commune, laquelle envisagera le moment venu son affectation. Cela fait partie de son patrimoine et ce sera l'affaire de futurs élus.

Mais, Monsieur le Maire, avez-vous lu l'article du Dauphiné qui en fait mention ?

Lors du repas des plus de 60 ans, le 13 janvier, le correspondant de presse, lors de sa prise de notes a assurément fait état de 2 bâtiments, mais, premier point, il ne s'agit pas de 2 mais de 3 ; et, second point, ils sont déjà construits ; il s'agit de Galinon !

Toutefois, l'article ne le précise pas. Mais je n'en veux pas à Henri Szymanski, le journaliste, car je sais combien il est difficile de prendre des notes et retranscrire au mieux la réalité.

Alors, si doute, interrogation, il y avait, pourquoi ne pas simplement poser la question ?

« L'urbanisation envisagée des parcelles » en amont de la départementale !

Mais de quel type d'urbanisation parle-t-on, sur quel tènement, combien de maisons, et pourquoi construire ?

Tout est dit, de manière péremptoire, affirmant haut et fort des contre-vérités !

Qu'il est pratique, par personne interposée, de tricoter son propre scénario !

De toute manière, toute la réflexion sur cette zone 1NA sera bien évidemment explicitée et j'y reviendrai.*

« Village dortoir, amour du village, intelligence, temps de la réflexion, conservation de l'équilibre entre urbanisation et protection des espaces naturels ».

Mais c'est bien là l'objet de toutes les réflexions engagées sur l'année 2013 et qui depuis 5 années maintenant interpellent nos conseillers !

Ce sont bien évidemment toutes ces interrogations qui motivent le Conseil aujourd'hui pour mieux appréhender demain !

« Monsieur le Maire » !

Par cette entame, les 13 autres conseillers sont singulièrement oubliés!

Le temps où les maires régnaient en seigneur et maître est heureusement révolu ; mais pour s'en convaincre, encore faut-il prendre le temps de savoir comment fonctionne un Conseil Municipal et de quelle manière les dossiers sont traités !

Et quant à me traiter de « fossoyeur de l'âme de Cercier », je laisse aux concepteurs de ce papier la responsabilité de leurs écrits !

Signataires, Mesdames, Messieurs, de cette pétition, qui pour l'immense majorité d'entre vous, êtes de bonne foi et avez à cœur de vivre au sein d'un territoire respectueux des gens et de son environnement, prenez contact, n'hésitez pas à me rencontrer et ainsi, vous aurez les bonnes informations.

Certaines et certains, fort nombreux, ont su le faire et dès le début du mandat. Par des questions générales ou plus précises et par les réponses apportées, ces derniers ont compris tout le bien fondé des actions à entreprendre et n'en sont que plus sereins pour l'avenir.

Aussi, par cet éditorial, je tiens à les en remercier très chaleureusement.

Une mairie ouverte le samedi matin permet de prendre le temps et de pouvoir expliquer tous les tenants et aboutissants de dossiers rendus aujourd'hui de plus en plus complexes.

Mais, passons !

On ne gère pas une commune sur des allégations, sur des ressentis, mais sur une connaissance et sur une maîtrise sans faille des dossiers !

Poursuivant tout le travail engagé par Georges Davoine et son Conseil Municipal, j'avais annoncé en 2008, qu'une réflexion sur l'urbanisme en fin de mandat devrait être mise à l'ordre du jour.

En effet, le temps est enfin venu pour aborder toutes les questions liées à cette thématique pour préparer l'avenir.

Mais qu'il serait bien plus confortable de ne rien annoncer et de ne rien faire !

Là au moins, pas de problème !

Or, un Conseil Municipal n'est pas là pour ça!

Aussi, une équipe qui se donne les moyens de réfléchir et qui est capable d'anticiper est complètement en phase avec la réalité du territoire et du sens qu'il entend donner à sa commune.

Pour cela, en continuité de la réunion du 26 mars qui avait pour unique but de sensibiliser la population aux grands enjeux territoriaux, des réunions seront programmées très prochainement sur la commune.

Je tiens à rappeler que nous ne sommes pas et nous ne serons pas dans le cadre d'une révision du POS. Ce sera l'affaire d'un futur conseil, qui je le souhaite, saura travailler en lien très étroit avec son intercommunalité.

Ces réunions n'auront absolument pas pour but de donner des réponses quant à la constructibilité de tènements et encore moins de dire comment Cercier sera dans quelques années.

Elles auront pour vocation d'expliquer très précisément les problématiques territoriales appliquées à la commune. Elles informeront l'ensemble de la population sur les grands enjeux et les conséquences qui pourraient en découler.

Elles se dérouleront par hameaux regroupés, et ce pour 3 raisons

- permettre à tout le monde d'être présent en étant assis
- donner l'occasion à tout le monde de prendre la parole
- répondre à des questions plus spécifiques concernant des lieux de vie bien particuliers.

Les hameaux concernés, les jours et horaires vous seront communiqués courant mai par un document dans les boîtes aux lettres.

Ce sera une très bonne entrée en matière pour notre futur employé communal dont nous assurerons la présentation très prochainement.

De plus, parallèlement à toute cette réflexion qui concerne toute la commune, le Conseil Municipal en partenariat avec la Communauté de Communes et les urbanistes, affinent tout le travail engagé lié aux problématiques assainissement, eau potable, eaux pluviales... du chef-lieu et de Doret.

Ces points seront abordés lors des réunions, ainsi tout le monde sera conscient du maillage des différents dossiers où pour avoir une vue d'ensemble, il est nécessaire de regrouper toutes les données.

Pour ce qui est des réponses concrètes à donner aux personnes directement concernées par ces dossiers, d'autres réunions seront organisées. A ce propos, nous collectons les dernières informations et nous leur en ferons part bientôt.

André Communal et Georges Davoine, mes prédécesseurs, m'avaient chacun dit, que j'avais une chance énorme, car n'ayant aucun terrain à faire valoir, j'étais à même de pouvoir prétendre à promouvoir, à défendre l'intérêt général et le bien commun.

Qu'ils en soient tous les deux très sincèrement remerciés.

*Le maire
Jean-Michel COMBET*

* 1NA : Zone d'extension et de confortation du chef-lieu (inconstructible en l'état - Nécessité d'engager une procédure d'ouverture à l'urbanisation).

Les phrases écrites en bleu sont extraites de la pétition qui circule sur la commune.

LES ACTIONS DE PUR JUS

Collecte

Samedi 2 février l'association Pur Jus organisait les Collectes de la Solidarité à la salle des fêtes de Cercier !

Cette journée, au profit de quatre associations de solidarité a permis de récolter :

- 52 portables usagés au profit d'Emmaüs
- 58 kilos de bouchons en plastique pour Bouchons 74
- 300 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène pour les Restos du Cœur
- Plus de 2 tonnes de vêtements et chaussures pour le Secours Populaire de Haute Savoie.

Une logistique désormais rodée puisqu'il s'agit de la 2^e édition, une équipe nombreuse, motivée, efficace et souriante, une participation massive des habitants de Cercier et autres communes voisines, tels sont les ingrédients qui ont contribué à la réussite de cette longue journée.



Exemple à copier

Le vendredi 8 Février les membres de l'association remettaient un GPS aux pompiers de Cruseilles qui n'en avaient pas, comme de nombreuses casernes en Haute Savoie.

Acheté grâce aux bénéfices réalisés lors du bal de Cercier, le GPS est assuré pour une durée de deux ans et la mise à jour de ses cartes routières est incluse à vie.

Saint Patrick

Samedi 16 mars, plus de 400 personnes s'étaient données rendez-vous à la salle des fêtes de Cercier à l'occasion de la Saint Patrick, fête traditionnelle Irlandaise !

Chaque année, les Irlandais organisent ce jour-là des festivités de grande ampleur dans les principales villes d'Irlande, ainsi que dans les villes comptant une importante population d'origine irlandaise telles que New-York, Chicago, San Francisco...

Les participants ont l'habitude de porter des vêtements et accessoires verts et de consommer des boissons traditionnelles.

Pour cette première édition, la salle fût entièrement redécouverte et toute l'équipe Pur Jus était vêtue aux couleurs de l'Irlande !

Animée par DJ Neighbour et Tim Warner la soirée s'est prolongée jusque tard dans la nuit.



Chasse aux œufs

Pour la troisième année consécutive, les petits Cercierois se sont retrouvés le **dimanche 31 mars** pour la désormais traditionnelle « **Chasse aux œufs** ». Les enfants, âgés de 2 à 10 ans, ont bravé les températures quasi-hivernales pour aller chercher les œufs en chocolat soigneusement cachés tout autour de l'école (cour, stabilisé, agorespace). Munis de paniers et autres sacs, nos petites têtes blondes s'en sont donné à cœur joie pour dénicher les chocolats. Ceux-ci ont ensuite été mis en commun et redistribués pour que chacun profite de la récolte. La matinée s'est terminée par un apéritif généreusement offert par l'association des parents d'élèves !



Repas des "60etplus"

La version 2013 du repas des "60etplus" a réuni quelque 70 personnes à la salle polyvalente de Cercier. Elles ont été accueillies par Jean-Michel Combet et les membres du CCAS.



APE

L'APE de l'école de Cercier, ce sont des parents volontaires et impliqués pour leurs enfants, qui s'activent tout au long de l'année scolaire pour réunir des fonds destinés aux élèves de l'école. Notre association, en accord avec les enseignants, finance une partie des activités telles que voyages scolaires, sorties piscine ou de ski, intervenants extérieurs ainsi que certains jeux.

Cette année, notre équipe a débuté l'année sur les chapeaux de roue avec une fête de la pomme particulièrement réussie en faisant équipe avec l'association cerciéroise Pur Jus. Alliant détente durant la journée avec dégustation de cidre et de pommes, vente de pâtisseries, lâché de ballons, etc..., la soirée a vu arriver une multitude de jeunes et moins jeunes pour faire la fête lors du bal.

Riches de la réussite de cette première manifestation, nous avons ensuite invité le Père Noël à faire un détour par Cercier pour offrir aux deux classes de nombreux jeux éducatifs, écouter les scénettes préparées par les enfants, et réunir la communauté autour d'un convivial buffet canadien.

Toujours aussi motivés, nous avons poursuivi fin mars par le Carnaval au cours duquel les

enfants ont défilé en char pour dévoiler leurs beaux déguisements aux habitants de la commune. La journée s'est terminée autour d'un repas servi dans la salle communale.

L'année se termine bientôt et nous vous donnons rendez vous le samedi 29 juin dès la fin de matinée pour la kermesse de l'école !

Toute l'équipe de l'APE se réjouit de vous retrouver lors de ses manifestations et vous remercie de votre participation qui contribue au financement des activités éducatives des enfants de Cercier.

